

Chères et chers actionnaires,

Au vu de la situation actuelle liée à l'**épidémie du coronavirus**, le gouvernement suisse déconseille de participer à des événements de grande envergure. Étant donné que (i) nous sommes légalement tenus de programmer l'assemblée générale ordinaire de nos actionnaires (AG) et que (ii) le bien-être de nos actionnaires, de nos employés et de nos partenaires est crucial pour Bobst Group, nous nous limiterons à organiser la partie formelle de l'AG, qui se tiendra comme d'habitude à Mex. En d'autres termes, **seule la partie statutaire aura lieu**, avec une participation réduite, et **il n'y aura pas de buffet dinatoire**.

Par conséquent, **au lieu d'assister à l'AG en personne, nous encourageons vivement nos actionnaires**, et en particulier ceux qui ne se sentent pas en très bonne santé ou qui sont préoccupés par le risque de contagion, **à fournir leurs instructions de vote au Représentant Indépendant Ofisa SA** par le biais de la carte d'inscription ci-jointe ou via la plateforme de vote en ligne (voir la notice d'explication ci-jointe « Inscription électronique et délégation de pouvoirs via le portail Investisseurs »). Toutefois, si un actionnaire préfère participer à l'AG en personne, nous vous informons que nous ne prendrons aucune mesure sur place, telle que le contrôle de la température ou autre. La participation à l'AG sera alors aux risques du participant. Nous nous réservons également le droit d'annuler ou de reporter l'AG à tout moment, en fonction des évolutions futures.

Dans l'éventualité où vous prévoyez de faire une déclaration, de soumettre une motion à l'un des points de l'ordre du jour (voir ci-après) ou si vous avez une question concernant l'AG, vous pouvez nous la faire parvenir par écrit et nous la lirons dans son intégralité durant l'AG, nous la commenterons et y répondrons (oralement et par écrit). Veuillez svp nous envoyer votre déclaration, motion ou question d'ici au 3 avril 2020 au plus tard, à shareholders@bobst.com ou à Bobst Group SA, c/o Computershare Schweiz AG, Baslerstrasse 90, Postfach, CH-4609 Olten.

Nous nous réjouissons de tous vous accueillir lors de la prochaine AG de Bobst Group en 2021 sous des auspices plus favorables. Merci de votre compréhension.

Alain Guttmann
Président du Conseil

Jean-Pascal Bobst
CEO

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE BOBST GROUP SA

qui se tiendra le mardi 7 avril 2020 à 17h00
auprès de Bobst Group SA
route de Faraz 3, CH-1031 Mex
(ouverture du bureau de contrôle et des portes
à 16h00)

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2019

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2019.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2019.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2019 et distribution d'un dividende

Le bénéfice disponible est le suivant :	CHF
Report	171 081 801.24
Changement à la réserve pour actions propres	283 710.35
Dividende non versé sur actions propres	2 250.00
<u>Bénéfice net de l'exercice 2019</u>	<u>151 827 277.39</u>
Total	323 195 038.98

Le Conseil propose la répartition suivante :

Dividende CHF 1.50 brut par action sur 16 518 478 actions*	
Versement total de dividende*	24 777 717.00
Solde reporté à nouveau	298 417 321.98

* Le versement total de dividende proposé est calculé sur la base de 16 518 478 actions nominatives. Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par Bobst Group SA ou ses filiales.

4. Réélections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

4.1 Réélection de M. Alain Guttmann

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.3 Réélection de M. Gian-Luca Bona

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.4 Réélection de M. Jürgen Brandt

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.5 Réélection de M. Philip Mosimann

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.6 Réélection de M. Alain Guttmann comme Président

jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

5.1 Réélection de M. Gian-Luca Bona

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

5.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

6. Approbation des rémunérations

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal de la rémunération du Conseil d'administration ainsi que du Comité exécutif du Groupe :

6.1 Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2021

Montant global maximal de la rémunération :
CHF 1 600 000.

6.2 Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2021

Montant global maximal de la rémunération :
CHF 7 000 000.

7. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2020.

8. Réélection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection de la société Ofisa SA à Lausanne, en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Explications :

Point 3 de l'ordre du jour : Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2019 et distribution d'un dividende

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 1.50 par action, sous déduction de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 9 avril 2020. Le dividende net sera versé à partir du 15 avril 2020.

Point 4 de l'ordre du jour : Réélections au Conseil d'administration

Les CV détaillés des personnes proposées pour réélection comme administrateurs se trouvent dans le rapport de gestion 2019 dans le chapitre Corporate Governance et sur Internet (<http://investors.bobst.com>).

Point 6 de l'ordre du jour : Approbation des rémunérations

6.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose un montant global maximal de CHF 1 600 000 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration, pour la période de l'assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021.

6.2 Comité Exécutif du Groupe (GEC)

Le montant total de CHF 7 000 000 proposé pour le Comité Exécutif du Groupe à titre de rémunération pour l'exercice comptable 2021 est un maximum. Le montant total ne sera versé que si, en plus de leur salaire fixe, chaque membre du GEC atteint le maximum de la part variable de sa rémunération, fondée sur des objectifs définis individuellement. Les quantités variables sont plafonnées à 150% des montants cibles. La rémunération proposée pour l'exercice comptable 2021 est basée sur le système de rémunération qui a été mis en place depuis quelques années.

Rapport de gestion et rapport de rémunération

Le rapport de gestion 2019, contenant les comptes annuels de la Société et du Groupe et le rapport annuel, ainsi que les rapports de l'organe de révision et le rapport de rémunération, sont, sur commande, envoyés à chaque actionnaire inscrit au registre des actions, à la dernière adresse communiquée à la Société. Ces mêmes documents peuvent être consultés, à partir du 2 mars 2020 au siège de la Société ou sur Internet (<http://investors.bobst.com/publications>).

Carte d'admission

Les titulaires d'actions nominatives de Bobst Group SA inscrits au registre des actions avec droits de vote recevront une carte d'inscription en même temps que l'invitation à l'assemblée générale ordinaire. Les cartes d'admission et les bulletins de vote seront envoyés sur demande à partir du 24 mars 2020.

Représentants

Chaque actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote a la faculté de se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire en remplissant complètement et en signant le pouvoir figurant sur la carte d'inscription. Un propriétaire d'actions ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par un autre actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote (article 18 des statuts). Chaque actionnaire peut également donner procuration à Ofisa SA, chemin des Charmettes 7, 1002 Lausanne, en tant que représentante indépendante.

Plateforme électronique pour les instructions de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote ont la possibilité de donner des instructions de vote au représentant indépendant en utilisant une plateforme internet jusqu'au 5 avril 2020. Les détails peuvent être trouvés sur l'avis ci-joint « Inscription électronique et délégation de pouvoirs via le portail Investisseurs ».

Droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions le 3 avril 2020 peuvent participer et voter à l'assemblée générale ordinaire. En cas d'aliénation d'actions avant l'assemblée générale ordinaire, le droit de participer et de voter s'éteint.

Le texte original de la présente convocation est en langue française. Il prévaut en cas de divergence avec la version traduite en anglais.

Bobst Group SA

Le Conseil d'administration

Mex, le 4 mars 2020

NB : Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à :
Bobst Group SA
c/o Computershare Schweiz AG
Baslerstrasse 90, Postfach, CH-4609 Olten